



LA FRAUDE GRANDS-PARENTS

C'est quoi ?

Il s'agit d'une fraude par téléphone où des gens tenteront de se faire passer pour un membre de votre famille en situation de détresse invoquant un besoin urgent d'aide financière.

Comment font-ils ?

Les fraudeurs tentent généralement de se faire passer pour un membre de la famille (petits-enfants, nièce, cousin, ou même un ami d'un membre de la famille) qui est dans une situation d'urgence tel un accident ou une arrestation. Leur histoire suit généralement un scénario vraisemblable qui vise à déclencher des réactions d'anxiété et susciter un sentiment d'urgence d'agir.

Ils peuvent souvent invoquer qu'ils sont en compagnie de personnes en autorités comme un policier ou un professionnel tel qu'un médecin ou un avocat.

Ils réclament une aide financière d'urgence, notamment pour payer des dommages sur un véhicule, des honoraires, des frais de caution pour libération, des frais de soins, etc. Ils vous imploreront de ne pas en parler à leurs parents ou personne d'autre et même parfois de mentir sur la raison de votre retrait d'argent.

Certains fraudeurs pourront demander un virement d'argent tandis que d'autres vont envoyer quelqu'un à votre domicile pour récupérer la somme.

Comment se protéger

Voici quelques règles simples pour vous protéger et éviter d'être victime de ce type d'escroquerie:

- Les fraudeurs misent sur le fait que vous réagirez émotionnellement pour aider votre proche en situation d'urgence. Ils peuvent parfois être très insistants et multiplier les appels afin de générer davantage d'anxiété de votre part. Résistez à la pression et à l'envie d'agir rapidement.
- Ne donnez pas de renseignements personnels à votre interlocuteur.
- Posez des questions personnelles auxquelles seul votre proche serait en mesure de répondre.
- Appelez les parents, un autre membre de la famille ou des amis de la personne afin de vérifier la validité de l'histoire qui vous a été présentée.
- N'envoyez jamais d'argent à quelqu'un que vous ne connaissez pas et ne fournissez jamais votre numéro de carte de crédit à moins d'avoir validé l'identité de la personne avec laquelle vous transigez.
- Les policiers ne communiquent jamais avec des citoyens pour obtenir le versement d'une caution et n'ont jamais recours à un service de virement d'argent. En cas de doute et avant d'envoyer toute somme d'argent, communiquer avec le service de police qui dessert votre municipalité (Sûreté du Québec ou service de police local).

Si vous croyez avoir été victime de ce genre de fraude, portez plainte auprès du service de police qui dessert votre municipalité (Sûreté du Québec ou service de police local) et signalez le cas au Centre antifraude du Canada (1-888-495-8501).